Nations Unies

S/PV.7630



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7630e séance

Mercredi 24 février 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Suárez Moreno	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. García-Larrache
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Audouard
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	Mme Diagne
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d’experts sur le Yémen crée en application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité (S/2016/73)

16-04904 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité (S/2016/73)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/172, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/73, qui contient une lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2266 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte a voté pour la résolution 2266 (2016) que le Conseil vient d'adopter par consensus. Je saisis cette occasion pour réaffirmer brièvement les positions égyptiennes concernant les régimes de sanctions de manière générale, lesquelles ont été exprimées par l'Égypte dans le cadre du débat que le Conseil a consacré le 11 février aux questions d'ordre général relatives aux sanctions (voir S/PV.7620). Je réaffirmerai également la position de la République arabe d'Égypte concernant la crise au Yémen.

Premièrement, concernant les travaux des groupes d'experts des comités des sanctions, l'Égypte insiste sur le fait qu'il faut s'assurer que ces groupes travaillent dans les limites du mandat qui leur a été confié en vertu de la résolution du Conseil de sécurité par laquelle ils ont été créés, afin de préserver la crédibilité de ces résolutions et du Conseil lui-même.

Deuxièmement, concernant toujours les travaux des groupes d'experts, l'Égypte souligne qu'il est important que les rapports de ces groupes soient objectifs et impartiaux et qu'ils s'appuient sur des sources crédibles. À cet égard, nous appelons l'attention sur le paragraphe 11 de la résolution 2266 (2016) adoptée aujourd'hui, rappelant ce que je viens de dire. Nous soulignons qu'elle doit être pleinement respectée pour préserver la crédibilité du Conseil et du régime de sanctions.

Troisièmement, concernant la crise au Yémen, nous réaffirmons la position ferme de l'Égypte appelant à un règlement politique de cette crise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, à commencer par la résolution 2216 (2015), afin de rétablir la stabilité au Yémen, un pays frère, et d'appuyer les efforts de lutte contre le terrorisme dans ce pays et dans l'ensemble de la région.

La séance est levée à 10 h 10.